

ARRETE N°CIRC-2023-150
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

CITY STADE RUE JEAN BOUIN - LES ACHARDS

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R411.17 à R411.18; R411.21.1, R 411.25 à R 411.28;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;
Considérant la demande de l'association Achards Vendée Pétanque ;
Considérant qu'en raison du déroulement d'une compétition de pétanque au boulodrome des Achards rue Jean Bouin aux Achards, il y a lieu de restreindre le stationnement.

LES ACHARDS

ARRETE

Article 1 :

Le SAMEDI 1^{er} JUILLET 2023 :

- Le city stade sera fermé.

Article 2 :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'Association Achards Vendée Pétanque.

Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

L'organisation des mesures prévues est entièrement à la charge de la commune qui demeure responsable des accidents de la circulation et des dommages qui pourraient survenir du fait de la manifestation.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6:

Monsieur le Maire de la Commune des ACHARDS, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie des Achards, La Directrice Générale des Services de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne.

A Les Achards, le 07/06/2023

Le Maire,

Michel VALLA.

